

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2018

Conseillers présents :

Jean-Louis BARIOT, Michel ENGELMANN, Chrystel TUNON, Thierry MARTINAUD, Marie-Anne VALLOT, André LACHAL, Patricia DUMAS, Brigitte REAT (arrivé à 20h45), Marie-Anne MATHEVET, Nicolas TILLMANN, Jean-Louis PERON, Céline ELIE

Anne MIZONY donne procuration à Céline ELIE

Pierre SCHMELZLE et Magali CHAVAS absents excusés

- **Approbation du Procès-Verbal du 14 décembre 2017**
- **Convention bibliothèque**
- **Mise en place d'une indemnité d'astreinte et d'intervention pour les agents du service techniques**
- **Demande de subvention : enveloppe de solidarité**
 - **Mur chemin piéton vers la rue du Moulin**
 - **Acquisition et pose d'un tourniquet**
- **Droit de préemption urbain**
- **divers**

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

I – Convention bibliothèque avec le département

Il s'agit de renouveler notre partenariat avec le département dans le cadre d'une convention qui précise l'octroi d'une aide technique et financière du département de la Loire.

Il est rappelé que la commune a bénéficié d'une dérogation car le local de la bibliothèque n'est pas accessible aux personnes handicapés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

II – Mise en place d'une indemnité d'astreinte et d'intervention pour les agents des services techniques

Monsieur le Maire, à la demande des agents du service technique, propose de mettre en place un régime d'astreintes sur les week-ends, pour effectuer le déneigement des voies communales dans de bonnes conditions.

Ce régime est mis en place de façon complète les mois de janvier et février, pour un coût de 116,20 € par agent concerné.

Pour les mois allant de novembre à avril, l'astreinte se fera en fonction de la météo, la décision sera prise le mardi (pendant la réunion des services techniques) pour le week-end suivant, en conséquence le coût sera augmenté de 50 %, soit 174,30 €/agent.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place de l'indemnité d'astreinte pour le déneigement.

III – Demande de subvention enveloppe de solidarité

La commune peut bénéficier d'une subvention au titre de l'enveloppe de solidarité.

M. le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention pour :

- Une partie du chemin piéton (tronçon rue Neuve vers l'école) pour un montant total de 7 692,00 € HT, les travaux consistent en la démolition du transformateur, du décapage de la terre et de la pose d'un revêtement spécifique.
- L'achat et la pose d'un nouveau tourniquet dans le jardin public pour un montant de 4 247,00 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à faire ces demandes de subvention

IV – Droit de préemption urbain

Le Conseil municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

- Immeuble cadastré AE 105, 24 avenue de Colombier, appartenant à Consorts Drevet

VI – Divers

- **Etat : Projet d'intérêt général concernant l'extension de la zone carrière:** le rapport de Monsieur le Commissaire Enquêteur est disponible en mairie, le conseil municipal dispose d'un délai de 2 mois à compter du 20 janvier 2018 pour donner sa position. La décision sera prise lors du prochain conseil municipal le 20 février 2018 par vote à bulletin secret. Une réunion de la commission d'urbanisme élargie à tous les membres du conseil aura lieu le jeudi 8 février à 20 heures en mairie.
- **Gens du voyage :** L'ARTAG a réalisé un diagnostic sur l'implantation des gens « du voyage » sur l'ancien canton de Bourg-Argental. Le rapport préconise d'établir 3 zones d'accueil sur 3 villages. Les aménagements seront gérés par SOLIHA.
- Présences de motos dans le parc municipal du Pré-Battoir, nous poserons un panneau d'interdiction des véhicules à moteur à l'entrée du chemin piéton côté rue Pré Chapelle.
- **Voirie suite aux travaux d'assainissement :** Sur les voies départementales nous avons en charge la partie de chaussée défoncée par les tranchées effectuées pour la mise en place de nos collecteurs communaux, les services techniques du Département se sont engagées à reprendre l'autre partie pour avoir la totalité de la chaussée refaite et uniforme, pour des raisons internes au Département le marché n'a pas pu être signé par la commission départementale, il faut attendre qu'il ait fait le choix de l'adjudicataire du marché de voirie 2018, nous espérons que ce marché sera signé très rapidement par le Président du Conseil Départemental.
- **Accessibilité du parking du terrain de foot :** M. Lachal propose de le refaire avec du gravier 0,80
- Un poteau de support des télécoms aux Manissols n'est pas encore réparé.
- Lors de l'inscription sur THD42, attention au choix de l'adresse, les nouvelles adresses ne sont pas encore validées.
- **Repas des aînés :** le 5 mars 2018, l'animation sera assurée par l'orchestre « Fred Pascal »
- **Salle des fêtes :** Achats des chaises pliantes pour la passerelle + 40 chaises pour la salle des fêtes. Nous enverrons un courrier puis une convention aux associations qui utilisent les salles communales pour leurs activités.
- **Ecole numérique :** le montant des devis s'élève à 4 544,55 €, la commune a déjà perçu la somme de 1200 €, soit la moitié de la subvention allouée par l'éducation nationale.
- **Parc du Pré Battoir:** des devis sont en cours pour l'ajout de jeux (blocs d'escalades, tyrolienne,...)
- **Atelier du futur :** « patrimoine », le coût d'un livret de format A5, 24 pages pour 3000 exemplaires, serait de 1000,00 €.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21 h 03.

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 26 janvier 2018 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.


Le maire
Jean-Louis BARIOT



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2018

Conseillers présents :

Jean-Louis BARIOT, Michel ENGELMANN, Chrystel TUNON, Pierre SCHMELZLE, Thierry MARTINAUD, Marie-Anne VALLOT, André LACHAL, Patricia DUMAS, Brigitte REAT, Marie-Anne MATHEVET, Nicolas TILLMANN, Magali CHAVAS, Jean-Louis PERON, Céline ELIE, Anne MIZONY

- **Approbation du Procès-Verbal du 23 janvier 2018**
- **Avis du conseil municipal : Déclaration d'intérêt général du projet d'extension de la carrière de St-Julien-Molin-Molette emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune**
- **Ouvertures de crédits avant vote du budget 2018**
- **Reformulation 2 délibérations :**
 - convention bibliothèque
 - subvention département
- **SIEL : convention**
- **Droit de préemption Urbain**
- **Divers**

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

I – Avis du conseil municipal : Déclaration d'intérêt général du projet d'extension de la carrière de St-Julien-Molin-Molette emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune

Par courrier du 16 janvier 2018 reçu en mairie le 20 janvier 2018 Monsieur Le Préfet demande l'avis du conseil municipal sur le dossier d'enquête publique concernant l'extension de la zone Nc (zone carrière) de notre PLU.

Monsieur Le Maire rappelle les Conclusions du Commissaire Enquêteur :

- 1) La carrière des Gottes est utile :
 - a) Elle occupe une place significative sur le marché régional, voire inter-régional, du fait des caractéristiques particulières du granit exploité.
 - b) Elle doit son utilité au secteur économique auquel elle appartient, secteur incontournable dans toutes les activités du BTP : production de logements, réalisation d'équipement et d'infrastructures.
- 2) La carrière des Gottes est utile sur le site où elle est implantée :
 - a) Plusieurs carrières sont situées dans des parcs naturels
 - b) Il est très difficile d'ouvrir des carrières
- 3) Les arguments sur l'emploi ne sont pas recevables au titre de l'intérêt général. Monsieur Le Maire précise que Monsieur Le Commissaire a très certainement raison du point de vue juridique, mais il y a tout de même un problème humain vis-à-vis du personnel local.
- 4) L'argument de l'impact sur les finances locales est largement surestimé :
Le maître d'ouvrage présente un calcul fumeux basé sur un pourcentage approximatif du chiffre d'affaire du groupe. Ce n'est pas sérieux. Les administrations fiscales refusant de communiquer ce type de données, les déclarations de Monsieur Le Maire me paraissent les plus vraisemblables. Les recettes fiscales sont quasi nulles pour la commune.
- 5) Les incidences de l'extension en termes d'environnement doivent faire l'objet d'une attention particulières :

Une préconisation particulière s'impose en matière de protection du Ternay, mais l'ensemble peut être levé dans le cadre d'une procédure Installation classée et protection environnementale.

- 6) Les impacts de l'extension sur le paysage sont évidents : La situation ne plaide pas en faveur du projet d'extension.
- 7) Le projet ne peut se prévaloir d'une acceptation sociale :
 - a) La proposition d'une déviation par le carter est significative de la prise de conscience de la situation du trafic routier.
 - b) Les impacts en matière de bruit et de poussières ne sont préfigurés qu'au niveau du site de l'extension de la carrière et jamais il n'est fait état de ces impacts dans la traversée du village.
 - c) Les données fournies à la commission de suivi du site expliquent le doute sur la sincérité des informations communiquées. Ces doutes nourrissent une défiance qui me paraît justifiée.
- 8) Les conditions d'exploitation de la carrière des « Gotes » ne sont pas satisfaisantes :
 - a) L'exploitation de la carrière implique aujourd'hui la traversée du village de St Julien Molin Molette dans des conditions contestables.
 - b) Les consignes données aux chauffeurs, concernant le bâchage ou la vitesse ne sont pas toujours respectées.
 - c) Toutes les nuisances devraient être mesurées dans la traversée du village et pas seulement sur le site de la carrière ou à proximité.
- 9) La société Delmonico-Dorel a pleinement conscience de cette situation. Dès 2012, la nécessité d'une déviation était connue. Monsieur Le Maire rappelle la réunion publique du 5 mars 2009 à la salle des fêtes en présence de Monsieur BONNE président du conseil Départemental et des services techniques du Département concernant un projet de déviation du village, envisagé par un bureau d'études mandaté par l'entreprise Delmonico Dorel.

10) Commentaire final

- a) Monsieur Le Commissaire enquêteur considère qu'une voie d'évitement du bourg de St Julien Molin Molette doit être impérativement réalisée afin de supprimer la quasi-totalité du trafic lié à l'exploitation de la carrière.
- b) Sur le plan environnemental et agricole, la mobilisation du foncier nécessaire ne devrait pas plus poser de problèmes que n'en pose l'extension de la carrière.
- c) Le délai de réalisation d'une nouvelle voirie n'est pas compatible avec l'échéance de 2020.
- d) Dans l'hypothèse d'une réalisation, il me semble que c'est le maître d'ouvrage de la présente enquête, qui devrait organiser la concertation entre les services, et les collectivités concernées.

En conclusion :

Monsieur Le Commissaire Enquêteur estime que l'utilité de la carrière est avérée, et que la poursuite de son activité peut être considérée comme souhaitable. Mais, à ce jour, les conditions de son exploitation ne sont pas acceptables. Il est impératif de trouver une solution pour éviter la traversée du village de St Julien Molin Molette. Il ne me paraît pas possible de proposer une réserve (la réalisation d'une déviation) dans la nature semble la rattacher à une éventuelle procédure Installation Classée et Protection de l'Environnement.

C'est la raison pour laquelle, je donne un avis défavorable à la déclaration de Projet d'Intérêt Général de la carrière de St Julien Molin Molette, ainsi qu'à la modification du PLU qui en découlerait.

Ce rapport a été réalisé le 12 décembre 2017.

L'Etat répondait au pré-rapport du commissaire Enquêteur (20 novembre 2017) que celui-ci se trompait que ce n'était pas un Projet d'Intérêt Général mais une Déclaration de Projet se rapportant aux articles L.153-54 à L.153-59 du code l'urbanisme.

L'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées et de la Protection de l'Environnement qui pourrait être délivrée sur l'extension de la zone Nc du PLU, l'Etat n'en sera pas le maître d'ouvrage.

L'instruction de la demande sera effectuée par l'Etat dans une posture régaliennne, sans jugement d'opportunité.

Sur tous les points en lien avec l'exploitation ultérieure de l'extension de la zone Nc, et notamment le grand thème « inconvénients inhérents à l'exploitation », ces sujets semblent avoir vocation à être traités dans le cadre d'une instruction au titre du code de l'environnement et pas dans le cadre au titre du code de l'urbanisme sur laquelle est assise la présente procédure.

Certains éléments d'analyse seront étroitement liés à la procédure et à l'autorisation avenir, dont les paramètres de durée, de tonnage et de prescriptions.

Concernant la destruction du massif forestier, elle ne sera possible qu'en conformité du code forestier.

Monsieur le Maire rappelle les conclusions des 2 enquêtes publiques du 2^{ème} semestre 2016 l'une sur le POS, l'autre sur le PLU

Le premier commissaire enquêteur Monsieur GRETHA Pierre avait donné un avis favorable, mais avait mis des remarques dont celle-ci : La collectivité engage avec le conseil Départemental de la Loire une procédure de rénovation du centre-bourg, ce type d'action est toujours porteur pour l'intérêt de la commune sous réserve que toutes les parties prenantes le veuillent bien.

Le deuxième commissaire enquêteur Monsieur CHEVALIER Jean Paul désigné par le tribunal administratif pour la transformation du POS au PLU, lui est allé encore plus loin, il avait même chiffré une rémunération de dédommagement à la tonne de matériaux extrait.

Je vous rappelle que la question qui vous est posée est : Etes-vous pour ou contre l'extension de la zone Nc c'est-à-dire la zone carrière de notre PLU suite au courrier du 16 janvier 2018 de Monsieur Le Préfet?

Le conseil municipal, par vote à bulletin secret, émet un avis défavorable (3 voix pour, 10 voix contre et 2 abstentions) à la déclaration de d'intérêt général du projet d'extension de la carrière

II – Ouverture de crédits avant vote du budget 2018

Avant le vote du budget, le conseil municipal peut jusqu'à l'adoption du budget, article L.1612-1 du CGCT, autoriser M. le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite de ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits liés au remboursement des prêts.

COMPTE	CREDITS OUVERTS N-1	CREDITS A OUVRIR N
D 21	39 000,00	10 000,00 €
total	39 000,00	10 000,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité,
APPROUVE l'ouverture de ces crédits sur le budget 2018.
AUTORISE le Maire à signer les mandats correspondants.

III – Reformulation de 2 délibérations

- Convention bibliothèque

Le texte modifié sera le suivant :

Le Maire rappelle que la Direction départementale du livre et du multimédia apporte un concours au bon fonctionnement de la bibliothèque municipale par :

- l'expertise et les conseils techniques
- l'offre de formation
- l'ingénierie culturelle et les outils d'animation
- l'offre documentaire (prêt de documents, ressources numériques)

Ce partenariat est conditionné par la signature d'une convention précisant les engagements respectifs de la commune et du Département.

La Commune s'engage notamment à assurer tous les agents, collaborateurs occasionnels du service public et salariés de la bibliothèque – médiathèque dans l'exercice de leur activité de service public dans ou hors les murs. Ainsi, les frais engagés pour tout déplacement lié à l'activité, (déplacements en librairie, échanges ou transports de documents et d'expositions, formations, ...), sont pris en charge par la Commune. Un ordre de mission est établi pour les agents, collaborateurs occasionnels du service public et salariés, dans le cas où ils utilisent leur véhicule personnel.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec le Département de la Loire.

- subventions département

Il s'agit d'ajouter le terme « département » dans la phrase :

La commune peut bénéficier d'une subvention « du département » au titre de l'enveloppe de solidarité.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte ses modifications.

IV – SIEL : Adhésion à la compétence optionnelle « Eclairage Public »

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à la compétence optionnelle « maintenance simplifiée – niveau 2 » de l'éclairage public comme précédemment.

Les tarifs proposés par le SIEL restent inchangés.

V – Droit de préemption urbain

Le Conseil municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

- Immeuble cadastré AC 24, 25 et 26, 20 rue Neuve et 6 Rue Peyronnet, appartenant à SCI DUSSUC

VI – Divers

- Travaux : quel que soit la décision du département, la commune donne son aval à l'entreprise FAURIE pour terminer les voiries semaine 9. Une réunion a lieu sur le lundi 26 février à 9 h.
- Fibre optique : il reste quelques points rouges, les premiers RDV d'installation des prises sont en cours
- Compteur « linky », le conseil souhaite prendre position lors d'un prochain conseil
- Repas des aînées : mise en place de la salle le vendredi 2 mars à 17 h, dimanche accueil à 11h45
- Atelier du futur : réunion intergroupes le lundi 12 mars à 20 heures en mairie.
- CCAS :
 - le CCAS donne son accord de principe pour que M. le Maire établisse une convention pour un prêt qui permettra à une des familles syriennes d'acheter une voiture.
 - les membres du CCAS, après délibération accepte un don de de l'association « la condamine » et s'engage à l'utiliser pour améliorer le quotidien des personnes âgées et des personnes handicapés habitants la commune de St-Julein-Molin-Molette.
- Réfection de l'Eglise : un projet de partenariat pour un financement participatif va être mis en place avec la Fondation du Patrimoine. La commune souhaite collaborer étroitement avec la paroisse de St-Régis d'Argental et avec l'association « patrimoine

Pirailon ». Une première réunion aura lieu le mardi 10 avril 2018 à 20h salle du conseil.

- Noël et partage organise un concert le 18 mars à la salle J. Esterel de Bourg-Argental
- Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 20 mars 2018

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22h06 .

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 23 février 2018 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Le maire
Jean-Louis BARIOT



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'J.L. Bariot', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE' and '42 - Loire'.

**REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE**

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2018

Conseillers présents :

Jean-Louis BARIOT, Michel ENGELMANN, Chrystel TUNON, Pierre SCHMELZLE, Thierry MARTINAUD, Marie-Anne VALLOT, Patricia DUMAS, André LACHAL, Brigitte REAT, Nicolas TILLMANN, Jean-Louis PERON, Céline ELIE, Isabelle BAAS.

Magalie CHAVAS donne procuration à Jean-Louis BARIOT

Marie-Anne MATHEVET donne procuration à Michel ENGELMANN

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

I – VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux des trois taxes locales qui restent au même taux qu'en 2017 à savoir :

Taxe d'habitation : 10.21 %

Taxe foncière bâti : 19.09 %

Taxe foncière non bâti : 39.60 %

II – COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Les comptes administratifs présentés par Monsieur le Maire sont approuvés à l'unanimité

A) COMMUNE

En fonctionnement les dépenses 2017 s'élèvent à 798 238,83 € et les recettes à 910 081,32 € ce qui permet de dégager un excédent de **111 842,49 €**.

L'excédent de fonctionnement cumulé est ramené à 255 644,45 € et sera reporté en recettes de fonctionnement.

En investissement les dépenses 2017 s'élèvent à 318 750,70 € et les recettes s'élèvent à 127 720,80 €. Le déficit d'investissement de 2017 est de **191 029,90 €**.

Les investissements prévus en 2017 restant à réaliser s'élèvent à 110 664,00 € en dépenses et 60 900,00 € en recettes.

Le déficit d'investissement cumulé est ramené à 36 814,93 € et sera reporté en dépenses d'investissement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2017, décide d'affecter la somme de 86 578,93 € sur l'excédent de fonctionnement pour financer les projets d'investissement.

B) CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Les dépenses s'élèvent à 16 054,11 € et les recettes à 30 741,96 € soit un excédent de **22 695,25 €** qui sera reporté en excédent de fonctionnement sur 2018.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2017

C) EAU-ASSAINISSEMENT

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 195 076,86 € et les recettes à 214 362,64 € soit un excédent de **19 285,78 €**.

En investissement les dépenses réalisées sont de 605 783,21 € et les recettes de 142 986,91 € soit un déficit de **462 796,30 €**.

Les investissements restant à réaliser s'élèvent à 309 301,00 € en dépenses et 223 946,00 € en recettes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2017 et décide d'affecter la somme de 88 875,30 € sur l'excédent de fonctionnement pour financer les projets d'investissement et de reporter l'excédent cumulé de 11 446,22 € en recettes d'exploitation au Budget primitif 2018.

D) LOTISSEMENT PRE-BATTOIR

En 2017, il n'y a eu aucunes dépenses et aucunes recettes. Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 270 925,35€ ; les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 268 217,35 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le Compte administratif 2017.

III – BUDGETS PRIMITIFS 2018.

Préparés le 22 février 2018 en commission des finances, les budgets primitifs 2018 s'établissent comme suit :

A) Budget COMMUNE :

Le budget primitif s'équilibre à 1 098 444,58 € en fonctionnement et 575 671,00 € en investissement,

Le Conseil Municipal, après délibération approuve le budget de la commune à l'unanimité

1) Section de fonctionnement

	DEPENSES		RECETTES
Charges à caractère général	338 500,00 €	Produits des services	41 000,00 €
Charges de personnel	426 100,00 €	Impôts et taxes	465 000,00 €
Charges de gestion courante	89 470,00 €	Dotations	310 299,73€
Charges financières	18 000,00 €	Autres produits	6 500,00 €
Charges exceptionnelles	5 000,00 €	Produits exceptionnels	€
Dépenses imprévues	10 519,58 €	Atténuation charges	20 000,00 €
<i>Virement section investissement</i>	<i>180 000,00 €</i>		
<i>Amortis. Fonds de concours</i>	<i>30 855,00 €</i>	Résultat reporté	255 644,45 €
TOTAL	1 098 444,58 €		1 098 444,58 €

2) Section d'investissement

	DEPENSES		RECETTES
Remboursement emprunts	37 192,00 €		94 573,00 €
TRAVAUX			
- Carrefour Rue Neuve	65 000,00 €	Autres subventions	76 500,00 €
- Voirie 2018	55 000,00 €	Subvention département	100 900,00 €
- chemin piéton (rue du Moulin)	10 000,00 €		
- Parking Colombier	150 000,00 €		
- Local Roche	10 000,00 €		
- Adressage	3 500,00 €		
- désherbeur thermique	30 000,00 €		
- Travaux SIEL	20 000,00 €		
<i>Autres (aménagement, matériels, mobiliers)</i>	<i>158 163,00 €</i>		
		Affectation du résultat	86 579,00 €
		fctva	6 948,00 €

<i>Deficit reporté</i>	36 816,00 €	Amortis. Fds de concours	30 171,00 €
		Virement sect. fonction	180 000,00 €
		Excédent reporté	€
TOTAL	575 671,00 €		575 671,00 €

B) Budget CCAS :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 30 000,00 €. La fourniture et le portage des repas à domicile sont prévus pour 10 000,00 € en dépenses et 5 000,00 € en recettes. 10 000 € sont prévus pour le repas des anciens et le colis de fin d'année. Les autres recettes proviennent de la vente des concessions de cimetière et de la subvention d'équilibre du budget communal (1 804,75 €) auxquelles s'ajoute le résultat reporté de 2018 soit 22 695,25 €.

Le Conseil d'Administration, après délibération approuve le budget du CCAS à l'unanimité.

C) Budget du Service de l'Eau et de l'Assainissement :

Le budget M49 s'équilibre à 222 793,00 € en exploitation et 391 295,00 € en investissement. Le Conseil Municipal, après délibération approuve le budget « eau et assainissement » à l'unanimité.

1) Section d'exploitation

	DEPENSES		RECETTES
Achats et travaux	135 873,00 €	Produits de gestion	179 820,00 €
Impôts et taxes	19 000,00 €	<i>autres</i>	8 590,00 €
<i>Amortissements</i>	67 920,00 €	<i>Amortissement subvention</i>	22 937,00 €
<i>Virement sect. d'Invest.</i>	0,00 €	<i>Résultat reporté</i>	11 446,00 €
TOTAL	222 793,00 €		222 793,00 €

2) Section d'investissement

	DEPENSES		RECETTES
Travaux d'équipement	364 827,00 €	subvention	223 946,00 €
		<i>FCTVA</i>	10 543,00 €
Amortissement subvention	22 937,00 €	<i>Amortissements</i>	67 920,00 €
		<i>Affectation</i>	88 876,00 €
<i>Deficit reporté</i>	3 521,00 €	Résultat reporté	€
TOTAL	391 285,00 €		391 285,00 €

D) Budget Aménagement Pré-Battoir

Un budget annexe a été créé pour l'opération d'aménagement du Pré-Battoir, en 2018 les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 270 925,35€ ; les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 268 217,35 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité approuve le budget « lotissement du Pré-Battoir ».

1) Section de fonctionnement

	DEPENSES		RECETTES
Etudes et travaux d'aménagement	0 €	Vente de terrains aménagés	270 925,35 €
Virement investissement section	268 217,35	Variation de l'encours	0€

Déficit reporté	2 708,00 €	Résultat reporté	0 €
TOTAL	270 925,35 €		270 925,35 €

2) Section d'investissement

	DEPENSES		RECETTES
		Virement du fonctionnement	268 217,35 €
Déficit reporté	268 217,35		
TOTAL	268 217,35 €		268 217,35 €

IV – TARIFS COMMUNAUX

➤ les tarifs communaux concernent :

Les concessions de cimetières, La location de la salle des fêtes, du bar et de l'ancienne cantine, la cantine scolaire, la garderie périscolaire et les tarifs de l'eau

Sur proposition de M. le Maire, ce point est reporté au prochain conseil municipal et sera étudié en commission des finances le 04 avril 2018 à 20 heures.

V - PARTICIPATION DES COMMUNES AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

Charges de fonctionnement Ecole

Article	désignation	dépenses 2017
60612	Electricité	2 560.00 €
60621	Chauffage	4 442.00 €
60631	Entretien	2 130.00 €
6067	Fournitures scolaires	5 730.00 €
61522	Entretien bâtiments	911.00 €
6156	Contrat maintenance	2 140.00 €
6188	sorties	1 116.00 €
6262	Télécommunication	991.00 €
64	frais de personnel	45 640.00 €
TOTAL		65 660 €

Le nombre d'élèves scolarisés = 93

Coût moyen par élèves = 706 €

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité, demande une participation financière des communes aux frais de fonctionnement de l'école publique d'un montant de 500,00 €

VI-ADHESION AU FLU

Monsieur le Maire propose le renouvellement de l'adhésion de la commune au Fonds Logement Unique (FLU) afin d'aider les personnes défavorisées à faire face à des difficultés liées au logement. Il propose une participation à hauteur de 0.20 € par habitant soit 250,00 €. Le conseil municipal, à l'unanimité approuve cette adhésion

VII – Don CCAS

L'association « la condamine » dissoute en février dernier, propose de faire un don au CCAS de 8 000,00 €. Elle demande que cette somme soit utilisée pour les personnes âgées et/ou handicapés.

Le conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité, accepte ce don

VIII – Droit de préemption urbain

Le Conseil municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

- Immeuble cadastré AC 172, 49 rue de la Modure appartenant à M. et Mme SAUREL
- Immeuble cadastré AC 153 et 154, 17 rue de la Modure appartenant à M. et Mme BONNEL

VIX – DIVERS

- La poste est fermée le samedi 24 mars 2018
- Travaux : rue de Peyronnet, rue Neuve et avenue de Colombier: le tapis définitif est tiré le vendredi 23 mars et le lundi 26 mars. Des plots en bois seront mis en place par les agents de la commune en différents lieux pour éviter que les véhicules empiètent sur les trottoirs.
- 13/07 : feu d'artifice et séance de cinéma en plein air avec Cinémolette
- Commission communication le 27 mars à 20 h pour préparer la lettre Pirailone
- Travaux 16-18 avenue de Colombier : la commune a sollicité le département pour définir l'implantation des places de parking, les appels d'offres se feront ensuite. Le diagnostic amiante est en cours.
Un vide maison est organisé le samedi 21 avril à partir de 10 h.
- Salle des fêtes : une commande de chaises est en cours
- Nettoyage de printemps organisé par l'école ce vendredi 23 mars, RDV à 13h45.
- Repas des aînés : merci à toutes les personnes ayant participés de près ou de loin à l'organisation de cette journée très réussie.
- Atelier du futur : la réunion intergroupe a permis de faire un point sur le travail de chacun. Les propositions issues de ces réflexions pourront être soumises au conseil municipal.
Les informations concernant les ateliers du futur sont visibles sur le site internet de la commune.
- CCAS : merci à ceux qui sont présents pour le transport du mobilier
- ECOLE : Fête des 10 ans, le 11 mai 2018
Les élèves et l'équipe enseignante souhaitent donner un nom à l'école et apposer la devise de la république lors d'une cérémonie.
Les 2 noms proposés par les élèves sont : « Les écureuils » et « Lucie BAUD »
Une décision sera prise au prochain conseil municipal.
La semaine du cirque se déroule du 23 au 27 avril 2018.
Un nouveau règlement intérieur et une charte informatique ont été adoptés.
L'équipe remercie vivement Jean-Paul GEOURJON pour toutes les améliorations apportées cette année (entre autres les bancs pour les maternelles) et Thierry MARTINAUD pour son aide dans la mise en place du matériel informatique.
- Prochains conseils : jeudi 19 avril et mardi 29 mai à 20 h

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22 h 45 heures .

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 23 mars 2018 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Le maire
Jean-Louis BARIOT



**REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE**

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2018

Conseillers présents :

Jean-Louis BARIOT, Michel ENGELMANN, Chrystel TUNON, Pierre SCHMELZLE, Thierry MARTINAUD, Marie-Anne VALLOT, Patricia DUMAS, André LACHAL, Marie-Anne MATHEVET, Céline ELIE, Isabelle BAAS.

Brigitte REAT donne procuration à Jean-Louis BARIOT
Nicolas TILLMANN donne procuration à André LACHAL
Jean-Louis PERON donne procuration à Céline ELIE
Magalie CHAVAS absente

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

I – TARIFS COMMUNAUX

Les tarifs communaux concernent :

Les concessions de cimetières, La location de la salle des fêtes, du bar et de l'ancienne cantine, la cantine scolaire, la garderie périscolaire et les tarifs de l'eau.

Suite à la commission des finances du 4 avril 2018 les tarifs proposés sont les suivants :

- Cimetière, prix au m² :
 - Trentenaires 110 €
 - Cinquantennaires 160 €
 - Perpétuelles 450 €

- Cantine scolaire
 - Le nouveau tarif, applicable au 1^{er} septembre 2018, est de 3,70 € le repas

- Périscolaire

Les nouveaux tarifs seront applicables au 1^{er} septembre 2018 :

Quotient familial	ponctuelle	à l'avance
0/396	0.75 €	0.69 €
396/500	0.85 €	0.75 €
500/830	0.92 €	0.85 €
+ 830	1.07 €	0.92 €

- Service de l'eau :
 - Ces nouveaux tarifs seront applicables sur la facturation 2019 pour une consommation du 01/06/2018 au 31/05/2019
 - ✓ Abonnement 90 €
 - ✓ Eau le m³ à 1.15 €
 - ✓ Assainissement le m³ à 1.15 €

- Portage des repas :
 - Les tarifs restent inchangés à savoir : 9,15 € pour le repas simple et 10,15 € pour le complet.

- Salle des fêtes :
 - Les tarifs restent inchangés

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'ensemble de ces nouveaux tarifs.

II – Adhésion au syndicat des Inforoutes

Le Comité syndical des Inforoutes a approuvé l'adhésion au syndicat d'un certain nombre de collectivités, à savoir :

- 1) Demande d'adhésions de communes à titre isolé :
 - Lavilledieu
 - Margès
 - Erôme
 - Cornas
 - 2) Demande d'adhésions d'un Syndicat intercommunal :
 - Syndicat des 3 rivières
- Le conseil municipal approuve ces nouvelles adhésions

III – Choix de l'entreprise pour la voirie 2017 – 2018

Réunion de la commission d'appel d'offres du 24 mai 2018 à 8h30

2 entreprises ont répondu : Borne TP et Rhône Alpes TP, les propositions sont très proches. L'entreprise choisie est BORNE TP pour un montant total des travaux de 46 130,50 € HT

IV – Décision modificative

Cette DM concerne l'opération d'ordre « amortissement des subventions d'assainissement »
Décision modificative n°1 approuvée à l'unanimité.

compte	Crédits à réduire	Crédits à ouvrir
2315/23	155 €	
1391/040		155 €

V – Délégation PACS

Il s'agit de permettre aux 2 secrétaires en poste de recevoir les demandes d'enregistrement, de déclaration, de modification et de dissolution de PACS

VI – Achat terrain Dussuc

Il s'agit de finaliser l'achat des parcelles AC 304 et 310 selon la nouvelle division foncière pour un montant forfaitaire de 5000, 00 €, hors frais de notaire.
Cette acquisition permettra à la commune de finaliser le chemin piéton de la rue neuve vers la rue du moulin, il desservira l'école.

VII - Nom de l'école

L'école de St-Julien-Molin-Molette fête ses dix ans, l'équipe enseignante a souhaité donner un nom à l'école, suite à un travail avec les élèves, 2 noms sont proposés :

- Ecole « Lucie BAUD »
- Ecole « Les écureuils »

Le nom d'une école reste le choix du conseil municipal par une délibération.

M. le Maire fait un 1^{er} tour de table pour les suggestions suivantes :

- **Ecole « Lucie BAUD »** 0
- **Ecole « Les écureuils »** 1
- **Ecole publique** 6
- **Ecole communale** 1
- **Ecole « Au fil de l'eau »** 5
- **Ecole Pirallone** 1

Lors du 2^{ème} tour, les 2 propositions suivantes sont retenues :

- **Ecole publique** 8
- **Ecole « Au fil de l'eau »** 6

La dénomination retenue par la majorité, à savoir 8 voix pour sur 14 votants, est : « Ecole publique »

Le nom de l'école et la devise républicaine, ainsi que le drapeau seront apposés sur les façades de l'école le 29 juin 2018.

VIII – Droit de préemption urbain

Le Conseil municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

- Immeuble cadastré AC 163, 33 rue de la Modure appartenant à M. SAGE Hubert et Mme SAGE Danielle.
- Immeuble cadastré AB 63 et 67, 12 impasse St-Ennemond appartenant à Mme Dussuc Rachel

VIX – DIVERS

- Salle des fêtes : suite à plusieurs demandes pour faire faire le ménage après la location, une liste de personnes sera établie et proposée au locataire.
- Atelier du futur :
Le groupe de travail « économie » s'est réuni le lundi 28 mai.
La fête « Tables sorties » est reconduite pour les journées du patrimoine le 15 septembre.
- M. Loulou FLACHER propose de céder ses documents sur la commune
- M. Casalegno propose de vendre une partie de ses dessins concernant la vie du village (démolition « ancienne boucherie » et illustrations d'expressions en patois)
- Chemin des tissages : une riveraine demande que les souches des platanes soient coupées plus bas.
- Maladie des platanes : il est conseillé de conserver les arbres au maximum
- Gens du voyage : ils sont installés vers la station d'épuration, problème avec le pâturage des chevaux
- Ecole : les effectifs sont toujours préoccupants pour la rentrée prochaine
- Voirie : Rencontre pour redéfinir l'emplacement des passages piétons le samedi 9 juin 2018 à 9h
- Félicitation aux agents communaux pour le soin apporté à la mise en valeur de la fontaine
- Parc du Pilat : entretien des chemins de randonnées en cours
- 13 juillet : feu d'artifice + retraite au flambeau + cinéma en plein air, Michel demande à Cinémolette s'il organise la buvette avec l'aide des conseillers.
- Prochain conseil : le mardi 3 juillet à 20 h.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22 heures .

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 1^{er} juin 2018 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Le maire
Jean-Louis BARIOT



**REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE**

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2018

Conseillers présents :

Jean-Louis BARIOT, Michel ENGELMANN, Chrystel TUNON, Thierry MARTINAUD, Marie-Anne VALLOT, Patricia DUMAS, André LACHAL, Brigitte REAT, Nicolas TILLMANN, Jean-Louis PERON, Isabelle BAAS.

Magalie CHAVAS donne procuration à Jean-Louis BARIOT

Pierre SCHMELZLE, Marie-Anne MATHEVET, Céline ELIE absents excusés

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

I - Délégation PACS

Il s'agit simplement d'annuler la délibération prise le 29 mai 2018

II – RGPD (règlement générale de la protection des données)

Il est exposé que, à compter du 25 mai 2018, toutes les structures publiques doivent se mettre en conformité avec le Règlement Général européen de la Protection des Données (RGPD) approuvé officiellement par le Parlement Européen en avril 2016. Ce RGPD, qui remplace les lois nationales telles que la loi informatique et libertés en France, unifie la protection des données et facilitera la libre circulation des données dans les 28 états membres de l'UE.

C'est pourquoi, il convient de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD), également dénommé DPO (Data Protection Officer) qui aura pour mission principale de mettre la collectivité en conformité avec le RGPD.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à nommer M. Thierry MARTINAUD

III - Délégation du DPU à la CCMP

- Zones économiques
- Fonds de commerce et artisanaux

L'article L211-1 du code de l'urbanisme offre la possibilité aux communes dotées d'un Plan Local de l'Urbanisme (PLU) approuvé d'instituer un Droit de Préemption Urbain (DPU) sur tout ou partie des zones économiques et sur les fonds de commerces et artisanaux de son territoire.

En vertu des articles L213-3 et L214-1 1 du code de l'urbanisme, il est proposé de déléguer ce droit à la CCMP et d'autoriser le maire à signer tout document à cet effet.

Le conseil municipal, par 9 voix pour et 2 abstentions, délègue ce droit de préemption à la CCMP

IV - Adhésion à la compétence optionnelle du SIEL : EPAT (Etude prospective d'aménagement du territoire)

Le SIEL propose une activité complémentaire « étude et prospective d'aménagement du territoire », afin d'assister techniquement les collectivités dans leurs dossiers « réseaux » et ainsi évaluer, anticiper et optimiser la mise en place des réseaux secs.

Le SIEL propose aussi d'ajouter un volet « énergie » à sa mission de conseil en direction des collectivités soucieuses de s'engager dans la lutte contre le réchauffement climatique et la protection des ressources naturelles.

Le conseil municipal, à l'unanimité, n'adhère pas à cette compétence optionnelle.

V - Subvention aux associations

Sur proposition de la commission des finances et de la commission Vie Associative, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention aux associations suivantes, qui en ont fait la demande, pour un montant total de 11 396 € :

SPA	1,086 € X NBRE HABITANTS SOIT :	1289
CINEMOLETTE	Convention	1000
ECOLE CANTONALE DE MUSIQUE	Convention	2507
VELO CLUB PIRAILLON		200
RADIO D'ICI		400
LES AMIS DU VAL DU TERNAY		300
DYNAMIQUE PIRAILLONNE		200
TU JOUES		600
SOU DES ECOLES	« sous réserve de la transmission du bilan »	1000
PATRIMOINE PIRAILLON		300
SPORTING CLUB PIRAILLON		1200
NOEL ET PARTAGE		150
RESTOS DU CŒUR		150
CLASSE 2020		400
JUDO CLUB		500
LABEL DES CHANTS		1000
SIMAP		200
REZ DE CHAUSSE	Demande de précision sur le bilan	0

VI - Choix des entreprises : parking avenue de colombier

L'analyse des offres s'est déroulée le samedi 23 juin à 8h30, le conseil municipal, à l'unanimité suit l'avis de la commission d'appel d'offres

Le marché est composé de 2 lots :

- Lot 1 : démolition, l'entreprise retenue, par la commission, est BORNE TP pour un montant de 32 100,00 € HT
- Lot 2 : Maçonnerie, l'entreprise retenue, par la commission, est SARL BRIAT pour un montant de 27 730, 00 € HT

Thierry présente le plan établi par le département, le choix du revêtement du parking est à définir (devis en cours) avant de lancer les lots « mur de soutènement » et « voirie »

VII - Rapport du Maire qualité des services eau et assainissement

Les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité des présents, les rapports annuels, présentés par M. le Maire, sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable ainsi que celui de l'assainissement collectif, portant sur l'exercice 2016. Ces rapports seront consultables en mairie, ils sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

L'évacuation des boues du 2^{ème} étage est à prévoir.

VIII – Droit de préemption urbain

- Immeuble cadastré AD 163 et AE 161, 1 Grand Place, appartenant à M. TROUILLET Sébastien
- Immeuble cadastré AB 40 et 73, 3 rue du Plateau Marchand appartenant à M. ROLAND Maxime et Mme STEINER Julia.
- Immeuble cadastré AE 153, 1 place de l'Ancienne Bascule, appartenant à M.MARCON Guy.

Le conseil municipal, à l'unanimité renonce à son droit de préemption urbain sur ces immeubles.

IX – DIVERS

- La commune de Pommiers en Forez lance un appel aux autres collectivités afin de l'aider à financer son déficit, le conseil municipal refuse.

- Carrière : Suite à l'arrêté préfectoral du 11 juin 2018, Delmonico Dorel a retiré son recours contre la délibération du 9 février 2017, approuvant le PLU. L'entreprise est condamnée à verser une indemnité de 1 200,00 € à la commune.
Le maire, après discussion avec l'avocat, va lancer une procédure visant à contester l'arrêté du préfet.
- 13 juillet : feu d'artifice à 22 h suivi du film « Jean-Philippe » en plein air.
La buvette est au profit de Cinémolette.
La commune prend en charge les droits de diffusion du film, soit 300,00 €.
- Voirie :
 - Passage piétons, devis en cours
 - Chemin de Coron, la Bégude et rue de la Madone : les travaux débuteront fin juillet
- Dessins CASA : achat d'une planche de dessins sur la démolition de l'ancienne boucherie, le conseil municipal propose 300,00 €, l'idée serait de la reproduire pour l'installer sur le parking de l'ancienne boucherie.
- Mise en place de fixation pour le local poubelle de Roué.
- Bâtiment ouvert 1 rue neuve : malgré de nombreux courriers, le propriétaire ne réponds pas. Mise en sécurité envisagé par fermeture avec des planches.
- Signalement du coin picnic sur le chemin piéton
- Camping-car : voir pour une aire de vidange
- Médiathèque : jusqu'en 2019, chaque médiathèque gère l'achat de ses livres.
La CCMP octroie une subvention de 3000,00 € à l'ensemble des bibliothèques pour les différents abonnements, gère le parc informatique (les ordinateurs ont été renouvelés, achats des cartouches d'encre...), par contre les petites fournitures de bureau sont à la charge des communes ayant une bibliothèque.
Une charte sera mise en place par la CCMP pour toutes les médiathèques.
- Tables sorties : une proposition de budget a été établi, afin d'organiser au mieux cette fête, il est demandé à la commune de prévoir un budget d'environ 1300,00 €. Le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord de principe.
Pour cette journée, la salle de la voute est réservé, ainsi que les barnums, les tables et bancs...
- Compost des végétaux : Les dépôts se font à la déchèterie de Bourg-Argental ou de St-Genest Malifaux
- Les membres du collectif riverain ont rendez-vous avec le conseil municipal ce mercredi à 19 h en mairie.
- Action ABC (atlas de la biodiversité communal) :
Le Parc du Pilat a été retenu pour faire l'inventaire (c'est-à-dire la constitution d'un atlas répertoriant toute les espèces animales et végétales) de la biodiversité sur l'ensemble de son territoire (soit 47 communes). L'ensemble des habitants seront consultés.
- Chantier 5 avenue de Colombier : l'arrêté ne sera pas renouvelé dans l'état d'avancement des travaux.
- Le repas des aînés est maintenu au 3 mars 2019, l'animation sera assurée par Alfred CELLARD
- Conseil d'école : Effectifs prévus à la rentrée 2018-2019 : 86 enfants.
Nelly VOCASSON sera la directrice.
Le statut des ATSEM a évolué, les agents sont intégrés à l'équipe enseignante en ce qui concerne les classes de maternelles.
Les enseignants ont soulevés un manque de communication entre les différents acteurs autour de l'inauguration de la devise et du nom de l'école.
- Espace dôme : projet d'accueil des mercredis. Le conseil donne son accord de principe à condition que la participation financière soit calculée au prorata du nombre d'enfants de la commune et sans part fixe.
- Tourniquet : il sera installé dans les prochaines semaines
- Nuit des églises : c'était une belle soirée, un grand merci à tous les participants. La quête s'élève à 1 073,60 € et sera déposé sur un compte d'attente à la trésorerie de Bourg-Argental en attendant d'avoir finaliser le projet avec la fondation de patrimoine.
- Achat d'un désherbeur thermique et mécanique afin de maintenir les espaces communaux propres sans utiliser de pesticides.

- Le préfet rencontrera le collectif des riverains courant juillet.
- Le prochain conseil aura lieu le mardi 18 septembre 2018 à 20 h

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22h45 heures .
Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 7 juillet 2018 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Le maire
Jean-Louis BARIOT



0188

**REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE**

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 septembre 2018

Conseillers présents :

Jean-Louis BARIOT, Michel ENGELMANN, Chrystel TUNON, Pierre SCHMELZLE, Thierry MARTINAUD, Marie-Anne VALLOT, André LACHAL, Brigitte REAT, Marie-Anne MATHEVET, Nicolas TILLMANN, Jean-Louis PERON, Céline ELIE (arrivée à 20h30), Isabelle BAAS.

Patricia DUMAS donne procuration à Brigitte REAT

Magalie CHAVAS absente excusée

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

I – Choix de l'entreprise : Parking avenue de Colombier

L'analyse des offres s'est déroulée le mardi 14 août 2018, le conseil municipal, à l'unanimité suit l'avis de la commission d'appel d'offres

Le marché est composé de 2 lots :

- **Lot 1 : Maçonnerie** (mur de soutènement) l'entreprise retenue, par la commission, est ASTEN SAS pour un montant de 15 400,00 € HT

ANALYSE OFFRES lot 1 Maçonnerie

Ordre d'arrivée	Date d'arrivée	Entreprise	Prix (55%)		Technique Note/45	NOTE	Classement
			Montant HT	Note/55			
1	04/08/2018	ASTEN - SAS	15 400,00 €	55	45	100	1
2	07/08/2018	BORNE TP	0.00 €	0	0	0	2

- **Lot 2 : Voirie,**
- Variante 1 : goudron, cette solution n'est pas retenue par la commission d'appel d'offres

ANALYSE OFFRES lot 2 VOIRIE-VRD - GOUDRON

Ordre d'arrivée	Date d'arrivée	Entreprise	Prix (55%)		Technique Note/45	NOTE	Classement
			Montant HT	Note/55			
1	04/08/2018	ASTEN - SAS	24 945,00 €	50	45	95	2
2	20/06/2018	BORNE TP	20 250,00 €	55	45	100	1

- Variante 2 : l'entreprise retenue, par la commission, est ASTEN SAS pour un montant de 29 721, 00 € HT

ANALYSE OFFRES lot 2 VOIRIE-VRD - pavés enherbés

Ordre d'arrivée	Date d'arrivée	Entreprise	Prix (55%)		Technique Note/45	NOTE	Classement
			Montant HT	Note/55			
1	04/08/2018	ASTEN - SAS	29 721,00 €	55	45	100	1
2	20/06/2018	BORNE TP	30 450,00 €	50	45	95	2

Le conseil municipal, à l'unanimité suit l'avis de la commission d'appel d'offres.

II – Fonds de concours CCMP

Par délibération du 27 mars 2018, il été mis en place un fonds de concours d'un montant de 400 000,00 € à l'attention des communes pour la période 2018-2020. Notre commune bénéficie d'une enveloppe de 30 710 ,00 € (à savoir 26,47 €/ habitant) Seules les opérations d'investissements sont éligibles à ce fonds de concours. Chaque commune peut présenter un ou plusieurs projets à tout moment de l'année.

Plusieurs projets sont en cours, la décision sera prise lors du prochain conseil municipal.

III - Remise en état de l'éclairage du jardin public

Le SIEL propose de réaliser ses travaux pour un montant de 3 600,00 € dont 2 556,00 € à la charge de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte ce devis.

IV – Vente terrain ZA – Brasserie du Pilat

Il s'agit de permettre à la Brasserie du Pilat de s'agrandir.

Les parcelles AN 296 et 303, d'une contenance de 787 m², seront vendues au prix de 15,00 €/m², soit un montant total de 11 805,00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la vente.

V – Droit de préemption urbain

- Immeuble cadastré AB 332, 333, 334 et 336, rue du Plâtre, appartenant à Mme CALI Delphine

- Immeuble cadastré AE 105, 24 avenue de Colombier appartenant à Mme Josette DREVET

- Immeuble cadastré AB 77, 11 rue Peyronnet, appartenant à M. et Mme CAMUS

- Immeuble cadastré AE 270 et 83, 7 rue Pré Martin, appartenant à Mme SOUVIGNET Marinette.

Le conseil municipal, à l'unanimité renonce à son droit de préemption urbain sur ces immeubles.

VI- DIVERS

- Fresque rue Peyronnet : M. le Maire veut rester dans le cadre de la loi selon le code de l'urbanisme et le PLU de la commune. Un courrier a été adressé dans ce sens à M. Radix. M. Radix par courrier du 25 septembre demande une médiation pour qu'une solution amiable soit trouvée. M. Radix propose un délai d'un an avant recouvrement à partir du jour de sa création.

- Tags sur garage de Mme Rocher, la remise en état sera réalisée par la commune au frais de Mme Rocher.

- Voirie

2017-2018 : les travaux sont terminés.

Passages piétons et zone 30 en cours de finition.

Le marquage des stop, pour les rues arrivant sur la départementale, sera réalisé et pris en charge par le département.

Achat de panneaux « interdit 19T » pour le chemin de Mainboeuf

La taille de la haie gênant la circulation rue du Moulin est en cours.

Une voiture est souvent mal garée rue du moulin

- Echafaudage 5 avenue de Colombier : à la demande de l'entrepreneur l'autorisation est prolongé jusqu'au 20 octobre 2018.

- Arrosage du terrain de foot : La législation conseille d'utiliser l'eau traitée des stations d'épuration.

- Un règlement de gestion du ramassage des encombrants sera diffusé dans le bulletin municipal

- Gilles Busca part en retraite en fin d'année, la commission communication se réunira pour redéfinir les orientations du centre multimédia.

- Dans le cadre de l'exposition 'Démolition-Construction' à la Maison des associations, en hommage à la Boucherie Royer avec les photos et vidéos de plusieurs résidents du village, il est demandé qu'un choix de ces photos soit également présenté avec les dessins de Pierre Casalegno. Mme Baas propose de les insérer dans le prochain bulletin.

- Ecole : 86 élèves inscrits, l'effectif reste stable, la rentrée c'est bien déroulée.

- Tables sorties : très belle journée, bonne participation. Déambulation jusqu'à la Maison de retraite et jusqu'au FAM avec partage de chants et danses.

Un très grand merci à tous les bénévoles.

- Lotissement : quelques ajustements pour le ramassage des OM, l'éclairage public, et l'accès au réseau téléphonie. Modifier le prix sur les panneaux à l'entrée du village (42 €/m² au lieu de 55 €/m²)

- Démolition 16 & 18 avenue de Colombier: Le chantier se déroule rapidement, l'évacuation des gravats est presque terminée. L'entreprise Briat interviendra en octobre, les travaux seront terminés en fin d'année. La prochaine réunion de chantier a lieu le lundi 1^{er} octobre.
- RGPD : la proposition est de nommer un référent par communauté de communes. C'est très complexe à mettre en place.
- Réunion commission communication le lundi 1^{er} octobre à 20 heures
- Conseil municipal : le mardi 30 octobre à 20 heures

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21h50 heures .
Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 28 septembre 2018 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Le maire
Jean-Louis BARIOT



**REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE**

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 octobre 2018

Conseillers présents :

Jean-Louis BARIOT, Michel ENGELMANN, Chrystel TUNON, Pierre SCHMELZLE, Thierry MARTINAUD, Marie-Anne VALLOT, André LACHAL, Patricia DUMAS, Marie-Anne MATHEVET, Nicolas TILLMANN, Céline ELIE, Isabelle BAAS.

Jean-Louis PERON donne procuration à Isabelle BAAS
Magalie CHAVAS donne procuration à Jean-Louis BARIOT
Brigitte REAT absente excusée
Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

I – Suppression régie TAP

Suite à la décision de ne pas reconduire les temps d'activités périscolaires, il est nécessaire de supprimer la régie de recettes liées à cette activité.
Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la suppression de cette régie.

II – Droit de préemption urbain

- Immeuble cadastré AB 64, 16 montée St-Ennemond, appartenant à conjoints
DAGHOUR

Le conseil municipal, à l'unanimité renonce à son droit de préemption urbain sur ces immeubles.

III – Vente parcelle AE 396

(Point ajouté à l'ordre du jour)

M. le Maire demande l'autorisation de vendre la parcelle AE396, d'une contenance de 3m² située le long de la propriété de M. et Mme STRIEDER.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette vente pour un montant de 100,00 €.

III – DIVERS

- Fresque rue Peyronnet : accord pour 6 mois, à savoir jusqu'au 25/02/2019. Ensuite la fresque sera soit recouverte de peinture selon le nuancier prévu au PLU soit le mur sera décrépi.
- Recours gracieux - commune/préfecture : dans son mémoire, l'avocat reprend les arguments du commissaire enquêteur
- Commission électorale : elle sera composée de 5 membres issus du conseil municipal (3 de la liste majoritaire et 2 de la liste d'opposition)
- Travaux école : Le goudronnage est prévu vendredi 2 novembre ou mercredi 7 novembre au plus tard.
- Echafaudage montée Drevard : l'entreprise est verbalisée par la gendarmerie pour ne pas avoir respecté la date prévue de l'arrêt.
- Cérémonie du 11 novembre : à 11 h 15 place de la mairie avec sonnerie des cloches pendant 10 mn
- Commission communication : une réflexion sur l'avenir du centre multimédia est en cours, une prochaine réunion avec le syndicat des inforoutes de l'Ardèche est prévue le 19 novembre à 18 heures en salle du conseil. L'adhésion aux programmes proposés par le réseau des Centres multimédias est envisagée.
- Congrès des PNR à St Etienne:
Notre commune a été bien représentée avec la participation de Pierre Schmelzle, Jean Mazzoni (Amis du Parc), Céline Elie (Décoratrice), Brasserie du Pilat, Delphine Gaud (Chorégraphie et animation soirée). Félicitations à tous
600 personnes (élus des parcs, équipes techniques et bénévoles)
- Gens du voyage : suite à l'étude de l'ARTAG, 2 lieux ont été retenus, un terrain sur la commune de St-Sauveur-en-rue, un autre sur la commune de Burdigues.

- Convention Cinémolette : la convention tripartite entre Cinémolette, le cinéma le Foyer et la commune de St-Julien-Molin-Molette est reconduite.
- Travaux bar de la salle des fêtes : Ils ne sont pas envisagés tout de suite.
- Prise d'eau du canal de Lyponne : L'Etat remet en cause l'utilité et l'antériorité de cet ouvrage, malgré les archives en possession de l'association du « grand canal du domaine de Lyponne ».
- Salle des fêtes :
 - achat d'une vitrine plus grande, l'affichage sera géré par Patricia Dumas, les documents seront déposés par les associations au secrétariat de mairie.
 - Ajouter sur les contrats de locations : nettoyage de la gazinière, de la chambre froide, des tables, des poubelles.
- Aménagement 16 & 18 avenue de Colombier: le chantier se déroule correctement, les agents communaux nettoieront le mur du jardin.
- La Réunion des associations pour la programmation des manifestations de l'année 2019 aura lieu le jeudi 6 décembre 2018 à 19 heures en salle du conseil
- Prochain conseil : le mardi 4 décembre à 20 heures.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21h25 heures .

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 2 novembre 2018 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Le maire
Jean-Louis BARIOT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 décembre 2018

Conseillers présents :

Jean-Louis BARIOT, Michel ENGELMANN, Chrystel TUNON, Pierre SCHMELZLE, Thierry MARTINAUD, Marie-Anne VALLOT, André LACHAL, Patricia DUMAS, Brigitte REAT, Nicolas TILLMANN, Jean-Louis PERON, Céline ELIE, Isabelle BAAS.

Marie-Anne MATHEVET donne procuration à Michel ENGELMANN

Magalie CHAVAS donne procuration à Jean-Louis BARIOT

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

I – Demandes de subvention pour le réaménagement du bar

La commune peut bénéficier de plusieurs subventions, une du département au titre de l'enveloppe territoriale, une au titre du fonds de concours de la CCMP et une au titre de la DETR.

M. le Maire propose au conseil municipal de solliciter ces subventions:

- La réfection du bar de la salle des fêtes, pour un montant estimé des travaux de 113 739,84 € HT

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité autorise le Maire à engager toutes ces démarches

II – Demande de subvention pour le cheminement piéton

Dans le cadre des amendes de police, après consultation du département, la commune peut bénéficier d'une subvention pour la création du cheminement piéton, le coût estimé est d'environ 120 000,00 €

Le conseil municipal autorise le maire à engager cette demande.

III – Convention 2019-2022 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG42

Cette convention consiste à charger le Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire de prendre en charge l'établissement complet des dossiers CNRACL de notre collectivité du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2022, sauf dénonciation par préavis de 3 mois au-delà de la 1^{ère} année de fonctionnement, applicable selon les types de dossier ci-après détaillé, et selon les tarifs fixés par le Centre de gestion à compter du 1^{er} janvier 2019 par délibération du conseil d'administration du centre de gestion n°2018-10-18/04:

La demande de régularisation de services	54 €
▪ Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec	65 €
▪ L'étude sur un départ en retraite et estimation de pension CNRACL	65 €
▪ Le dossier de pension de vieillesse et de réversion	65 €
▪ La qualification de Comptes Individuels Retraite	65 €
▪ Le dossier d'étude préalable suivie d'une liquidation de la pension vieillesse	91 €
▪ Le dossier de retraite invalidité	91 €
▪ Le dossier de validation de services de non-titulaires	91 €
▪ Droit à l'information (DAI) : envoi des données dématérialisées de gestion des carrières (RIS)	41,5 €
▪ Droit à l'information (DAI) : envoi des données dématérialisées en simulation (EIG)	65 €
▪ La qualification de Comptes Individuels Retraite	65 €
▪ Une permanence délocalisée dans la collectivité - vacation de 3 heures	244 €

Le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention.

III – Décision modificative M49

Cette DM concerne le reversement des redevances sur la modernisation des réseaux à l'agence de l'eau, la nomenclature de ce compte a été changée.

compte	Crédits à réduire	Crédits à ouvrir
6378/011	17 683 €	
658/65	10 000 €	
701249/014		27 683 €

La Décision modificative n°3 est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

IV – Prêt à court terme

Au vu de l'importance des fonds engagés pour les travaux en cours et dans l'attente du règlement des subventions, la commune doit avoir recours à un crédit relais d'un montant de 100 000,00 €.

Le crédit relais est un emprunt à taux fixe sur 2 ans, avec mise à disposition des fonds et possibilité de les utiliser quand nécessaire et de les rembourser sans frais.

banque	Taux fixe	Frais de dossier
Crédit agricole	0,50 %	100,00 €

Le conseil municipal choisit la banque Crédit Agricole pour ce crédit relais.

V – Droit de préemption urbain

- Immeuble cadastré AC 306, 309, 313, 315 et 26, sis 20 rue neuve, appartenant à SCI DUSSUC

- Immeuble cadastré AE 100, 34 avenue de Colombier, appartenant à M. GUILLAUME et Mme HERMET

Le conseil municipal, à l'unanimité renonce à son droit de préemption urbain sur ces immeubles.

VI – DIVERS

- Arrosage : Maintenant il est recommandé d'arroser le terrain de foot avec les eaux traitées à la sortie de la station d'épuration
- Gens du voyage : le problème se pose toujours pour l'accueil des familles qui ont des chevaux. La CCMP va solliciter la communauté des communes du Pilat Rhodanien.
- Centre multimédia : le déménagement du centre multimédia au sein du bâtiment mairie se fera courant 2019. Suite à notre rencontre avec Madame NIZON des inforoutes, il est envisagé de rentrer dans un réseau d'EPN (espace publique numérisé) et de créer une maison des services.
La salle du rez-de-chaussée sera rafraîchie.
- Réunion commission communication le 19/12/2018 à 20h30
- Chantier 16-18 colombier : Les intempéries retardent l'avancement des travaux pour la réfection des murs qui sont bien plus endommagés que prévu initialement (le lierre a délité les joints), la pose des pavés n'aura donc lieu qu'en janvier 2019. L'entreprise propose de faire réaliser l'engazonnement par les services de la mairie au printemps.
- Téléphonie : la fibre sera installée dans tous les bâtiments communaux, y compris la salle des fêtes
- Salles des fêtes : Nous réparerons provisoirement le bar, et reprendrons les rideaux. Faire régulièrement un ménage approfondi.
- Ancienne cantine : Achat de 5 tables pliantes en bois, voir une amélioration du coin cuisine, un des poteaux central est fendu.
- Eglise : Une réunion avec l'architecte est programmée le samedi 15 décembre 2018 à 10h.

- Réunion du Syndicat d'initiative : plusieurs photos sur la démolition de l'ancienne boucherie nous ont été transmises, selon la disponibilité nous verrons si nous pouvons les intégrer dans le bulletin.
Il demande l'autorisation de faire un affichage momentané sur les différents potelets autour de la Maison des associations
- Poubelles : Nous devons sécuriser l'emplacement des conteneurs vers le lotissement de la Bégude.
- Prochain conseil : le 22/01/2019 à 20 heures.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22 heures 15 mn.
Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 7 décembre 2018 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Le maire
Jean-Louis BARIOT

